

Accords fiscaux—Loi

À leur dernière conférence à Halifax, les premiers ministres provinciaux s'en sont plaints ouvertement et sans détours. Ils se sont prononcés contre toute réduction des paiements de transfert. La plupart des premiers ministres avaient déjà établi leurs budgets et affecté les fonds nécessaires aux soins de santé et à l'éducation. Toutefois, même s'il n'a pas cessé de prôner la consulation pendant la campagne électorale, le gouvernement s'est encore montré sous son vrai jour et ne s'est pas donné la peine de consulter. Les premiers ministres de l'Ontario et du Québec l'ont signalé à maintes reprises, comme d'ailleurs d'autres premiers ministres de la même affiliation politique que le gouvernement d'en face. Je pense en particulier aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Si le projet de loi est adopté, ces provinces-là vont éprouver des difficultés pires que celles qu'elles connaissent actuellement.

Monsieur le Président, laissez-moi vous donner un aperçu des conséquences prévisibles de ces coupures dans ma région. Voici les réductions dans les provinces atlantiques en 1986-87: 7.3 millions à Terre-Neuve, 1.6 million à l'Île-du-Prince-Édouard, 9 millions au Nouveau-Brunswick et 11.1 millions en Nouvelle-Écosse. Ce sont de fortes compressions dans deux domaines que tous les gouvernements fédéraux et provinciaux depuis la Confédération ont décrits comme étant les plus importants pour les Canadiens. Mais le gouvernement, fort de l'appui de députés qui n'osent pas protester, dit à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que la qualité des soins de santé à laquelle les citoyens de ces provinces-là sont habitués va diminuer considérablement.

Je sais que certains députés diront que mes observations sont teintées de préoccupations partisans. Pourtant, tous ceux qui ont comparu devant notre caucus, que ce soit à titre personnel ou en tant que représentants par exemple de l'association médicale du Nouveau-Brunswick, ont insisté sur le fait que ce ne serait pas seulement les professionnels de la santé, mais tous les services de santé du Nouveau-Brunswick eux-mêmes qui allaient souffrir de ces compressions. Dans les régions éloignées de la province, les particuliers n'ont pas accès aux soins de santé. Ils sont privés de ce que les Canadiens de toutes les autres provinces tiennent pour un droit fondamental. Ils n'ont jamais eu accès à ces services. Nous leur disons maintenant que nous allons les en priver encore davantage. La situation au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve est similaire du fait que les compressions y seront très importantes.

En 1987-88, les compressions à Terre-Neuve atteindront 15.5 millions de dollars. Elles atteindront 3.4 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard, et 1.2 million de dollars au Nouveau-Brunswick. Dans ma province de la Nouvelle-Écosse, elles seront de 23.6 millions de dollars.

Il y a lieu d'insister sur l'importance des paiements de transfert. Ils ne sont pas le fruit de l'imagination de quelque homme politique de l'époque qui les aurait évoqués fiévreusement lors d'une campagne électorale, mais le résultat d'études approfondies touchant tous les Canadiens que la Chambre des communes, les législatures provinciales et les Canadiens en général ont abondamment discutées. Ces études avaient conclu à la nécessité pressante de fournir partout au Canada des services uniformes dans le domaine de l'enseignement et de la santé. Ces services ne sont plus uniformes. En Nouvelle-Écosse, tous

ceux qui oeuvrent à l'heure actuelle au niveau de l'enseignement postsecondaire vous diront qu'ils manquent de tout. Leur couper davantage les vivres serait à peu près impossible. Ce serait comme enlever ses outils à un artisan. Dans les provinces de l'Atlantique, compte tenu de la population faible et éparpillée, la situation devient intenable. Pourtant, cette population tient à l'instruction et réclame les mêmes services que les habitants de toutes les autres régions du Canada. Nous voulons avoir accès aux mêmes services que les résidents des centres urbains comme Toronto et Montréal.

Ces compressions vont mettre en péril la fibre même de notre pays, comme l'a signalé le premier ministre Pawley du Manitoba. Il l'a dit lors de la conférence des premiers ministres. Il a précisé que de nouvelles compressions étaient impossibles. J'espère que mes vis-à-vis mettront de côté tout parti pris politique et ne seront pas aveuglés aux réalités de 1986 par une volonté politique et qu'ils prendront la peine d'aller visiter un établissement d'enseignement postsecondaire ou, comme je l'ai fait, qu'ils iront voir de leurs propres yeux les différents services médicaux qui ne sont pas disponibles dans les collectivités rurales. Je suis convaincu qu'après avoir vu ce qui se passe réellement au pays, tout homme ou toute femme raisonnable reconnaîtrait que le projet de loi C-96 est discriminatoire comme tel et qu'il aura des effets discriminatoires dans toutes les régions du pays.

Un ancien premier ministre qui faisait une analogie entre la langue et l'importance pour le Canada d'adopter deux langues officielles déclarait également que si l'on n'abolissait pas les disparités régionales, elles concourraient, plus que toute autre chose, à la destruction du pays.

● (1640)

Le projet de loi C-96 réduit les fonds accordés à l'Île-du-Prince-Édouard. Devant les résultats des récentes élections dans cette province, je suis très étonné que les députés conservateurs ne se soient pas rendu compte que les habitants de cette province n'apprécient guère le type de gouvernement qu'ils connaissent sous le premier ministre actuel (M. Mulroney).

Au-delà de toute allégeance politique et dans le plus grand intérêt de tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, je conclus que nous nous devons de voter contre les dispositions du projet de loi C-96 parce qu'elles sont discriminatoires, injustes et anti-canadiennes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il nous a fallu deux ans de plus que prévu pour entrer dans le monde qu'a décrit George Orwell. Nous abordons, en 1986, ce monde où le gouvernement s'efforce de dénaturer les faits. Alors qu'il est en train de réduire radicalement, au risque de nuire sérieusement aux Canadiens, les transferts sur lesquels les provinces comptaient pour offrir des services essentiels, le gouvernement, et surtout le ministre des Finances (M. Wilson), prétend qu'il ne les réduit pas mais diminue plutôt leur rythme de croissance. Quand une province a prévu des hausses budgétaires à certains titres, toute diminution du rythme de croissance de ces revenus constitue, en pratique et en réalité, une réduction du montant attendu et nécessaire pour répondre aux besoins de ses habitants.